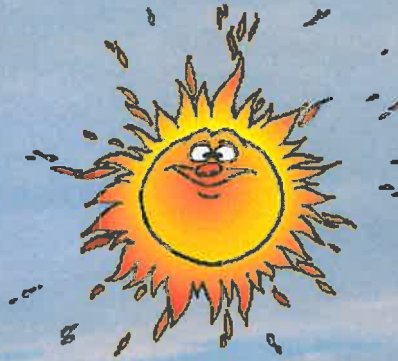


# MARS'INFOS



# JUN 2014



Marciennes, Marciens, Chers amis,

Je vous adresse tous mes remerciements pour la confiance apportée à la liste que je conduisais aux élections municipales du 23 mars dernier. L'équipe municipale que vous avez élue, dès le premier tour de scrutin, avec une moyenne de 90% et avec un taux de participation de 73%.

Alors, merci aux électeurs et électrices qui ont accompli leur devoir de citoyens. Je tiens à remercier les conseillers municipaux sortants pour leur soutien durant ces 6 dernières années.

Votre nouvelle municipalité s'est naturellement, mise au travail avec toute l'énergie nécessaire d'autant plus que les circonstances sont difficiles et nécessitent l'engagement de toute l'équipe. Ce mandat s'annonce comme celui du changement dans les structures intercommunales, départementales, régionales et nationales.

D'autre part, les participations de l'Etat ont fortement diminué et continueront à s'amoindrir. Il nous faudra être extrêmement vigilants dans nos dépenses.

Je vous rappelle que pour la troisième année consécutive, votre municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux malgré la diminution des aides de l'Etat.

Pour exemple, les travaux de réhabilitation de l'hôtel (terrassement, voirie, assainissement, électricité dans les annexes, couverture de l'ensemble des bâtiments, enduits garage et pignon ouest, mise en sécurité de l'accès à la cave, clôtures mitoyennes avec les riverains) soit un total de travaux réalisés pour un montant global de 74 363,74 € TTC.

Il reste à réaliser la réfection des enduits de l'hôtel pour un montant de 16 101,36 € TTC (travaux prévus mais différés au plus tôt en 2015).

Ces travaux ne sont plus éligibles au FCTVA car ce bâtiment est soumis à un bail commercial ce qui engendre un manque de ressources pour notre commune d'un montant de 14 005,79 €. C'est pourquoi, nous devons reporter notre projet d'investissement 2014 en matériel agricole nécessaire pour l'entretien des chemins communaux, ruraux, de randonnées, le sentier des cigognes et les espaces verts.

Le premier bulletin de cette mandature est bien évidemment l'occasion de rappeler comment est composée l'équipe municipale et les domaines d'intervention de chacun.

Cette nouvelle équipe poursuit les projets lancés par la précédente, elle est à l'écoute de tous et elle continue de soutenir et d'encourager les deux associations de notre village.

En cette période estivale, je vous souhaite de passer d'excellentes vacances et d'oublier un peu tous les tracas du quotidien.

Bien cordialement.

Le Maire,  
Jean DELEUME

Nous terminons l'année 2013 avec un excédent en section de fonctionnement de **200 330,27 €** et un déficit en section d'investissement de **60 342,91 €**.

Le Conseil Municipal a décidé, pour la troisième année consécutive, de ne pas augmenter les taxes locales directes pour 2014.

Pour mémoire	Taux 2014 Mars-sur-Allier	Produits attendus pour notre commune	Taux moyens 2013 des communes	
			Départementaux	Nationaux
Taxe d'habitation	28,06 %	67 232 €	26,47%	23,88%
Taxe foncière bâti	17,99%	27 669 €	18,75%	20,11%
Taxe foncière non bâti	27,54%	38 584 €	38,97%	48,94%

Après le vote des taxes, nous avons pu bâtir notre budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **260 117,36 €** pour la section de fonctionnement et **156 843,49 €** pour la section d'investissement.

Les travaux engagés en 2013 et achevés au cours de ce premier semestre 2014 pour l'hôtel-bar «Au rendez-vous des Cigognes» ont été réglés pour un montant de **46 748,04 € TTC** qui se décompose comme suit :

- Travaux d'enduits du garage et pignon ouest de l'hôtel  
Entreprise CHARBONNOT Montant : 5 660,94 € TTC
- Réfection des couvertures du garage et de l'hôtel  
Entreprise SNEC Montant : 39 107,10 € TTC
- Pose d'une clôture mitoyenne avec la famille GIEMZA  
Entreprise CHARBONNOT Montant : 1 980,00 € TTC (part à la charge de la commune)

Des travaux ont également été réalisés à l'Espace Jean Philippe PETIT afin de procurer un plus grand confort aux locataires de cet espace pour un montant de **8 029,60 € TTC** qui se détaille de la façon suivante :

- Pose de bâches sur l'auvent  
TECHNO TEXTILES DE BOURGOGNE Montant : 4 056,00 € TTC
- Réfection de la toiture de la cuisine avec pose d'un vélux  
SARL BACUET Montant : 3 973,60 € TTC

Pour information, nous venons de régler la dernière échéance du prêt pour le schéma hydraulique avec un amortissement annuel de **4.589,09 €**. Pour mémoire, ce prêt a été souscrit en 1994.

Comme Monsieur le Maire le rappelle, nous devons rester extrêmement vigilants sur nos dépenses en raison de la forte diminution des dotations de l'Etat.

Avec les nouvelles équipes notamment dans les organismes de regroupement, comme le Syndicat Intercommunal à la Carte (S.I.C.C.), qui gère les écoles maternelles et primaires, nous continuerons à maîtriser les dépenses en ayant toujours à l'esprit le bien-être et la qualité d'enseignement de nos enfants.

En cette période estivale, je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes vacances.

**Bonne lecture**  
**Bien à vous**

Thierry FAVARCO,  
Premier Adjoint en charge des Finances

**23 mars 2014**



**1er Adjoint,  
Thierry FAVARCO**



**Maire,  
Jean DELEUME**



**2ème Adjoint,  
Jean-Claude BERTHOMIER**

**En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire ou l'un de ses Adjoints**

Jean DELEUME : 06-63-83-86-92  
Thierry FAVARCO : 06-63-84-04-26  
Jean-Claude BERTHOMIER : 06-63-84-18-93

# Les Conseillers Municipaux



Baptiste BOULON



Véronique CHEVALIER



Jean-Marie CONTE



Samuel GIEMZA



Marie HUMBERT



Aurora LEBRUN



Corinne PETIT



Cécile THONIER

## MAIRIE

 : 03-86-58-16-91

Fax : 03-86-21-27-72

[mairie.marsallier@wanadoo.fr](mailto:mairie.marsallier@wanadoo.fr)

[www.marssurallier.fr](http://www.marssurallier.fr)

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

De 9h00 à 12h00

# COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Fêtes et Cérémonies	Budget
Thierry FAVARCQ Baptiste BOULON Samuel GIEMZA Corinne PETIT	Jean DELEUME Jean-Claude BERTHOMIER Jean-Marie CONTE Thierry FAVARCQ Samuel GIEMZA Marie HUMBERT
Relation avec les associations	CCAS (Centre Communal d'Action Social)
Thierry FAVARCQ Jean DELEUME Baptiste BOULON Corinne PETIT Cécile THONIER	Jean DELEUME Baptiste BOULON Thierry FAVARCQ Samuel GIEMZA Marie HUMBERT
Gestion de la salle Georges Léger	Personnel
Thierry FAVARCQ Véronique CHEVALIER Jean-Marie CONTE Corinne PETIT	Jean DELEUME Jean-Claude BERTHOMIER Thierry FAVARCQ Marie HUMBERT
Communication / Mars Infos	Travaux Voirie
Jean DELEUME Baptiste BOULON Aurore LEBRUN Cécile THONIER	Jean-Claude BERTHOMIER Jean-Marie CONTE Jean DELEUME Samuel GIEMZA Marie HUMBERT Aurore LEBRUN
Appels d'offres	Espaces verts et agricoles
Jean DELEUME Jean-Claude BERTHOMIER Thierry FAVARCQ Samuel GIEMZA	Jean-Claude BERTHOMIER Baptiste BOULON Jean DELEUME Samuel GIEMAZ Marie HUMBERT
Gestion du cimetière communal	
Jean-Claude BERTHOMIER Baptiste BOULON Jean-Marie CONTE Jean DELEUME Aurore LEBRUN Cécile THONIER	

# COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS INTER-COMMUNALES

<p><b>S.I.C.C. ( RPID - Eau - SPANC)</b> (Syndicat Intercommunal à la Carte du Canton de St Pierre le Moutier)</p>	<p><b>SINALA</b> (Syndicat Intercommunal de la Nièvre pour l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents)</p>
<p>Jean DELEUME Thierry FAVARCO</p>	<p>Jean-Claude BERTHOMIER Baptiste BOULON</p>
<p><b>SIS Saint Pierre le Moutier</b> (Transports scolaires)</p>	<p><b>CCLA</b> (Communauté de Communes Loire et Allier)</p>
<p>Thierry FAVARCO Corinne PETIT</p>	<p>Jean DELEUME Thierry FAVARCO</p>
<p><b>SYCTOM</b> (Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)</p>	<p><b>Foyer-Logement « Les Feuillantines »</b></p>
<p>Jean DELEUME Aurore LEBRUN</p>	<p>Jean-Claude BERTHOMIER Véronique CHEVALIER Jean-Marie CONTE Jean DELEUME</p>
<p><b>Centre Social</b></p>	<p><b>Pays Nevers Sud Nivernais</b></p>
<p>Jean DELEUME Thierry FAVARCO Véronique CHEVALIER Cécile THONIER</p>	<p>Jean DELEUME Véronique CHEVALIER</p>
<p><b>A.A.S.D. Sud Nivernais</b> (Association d'Aide et Service à Domicile)</p>	<p><b>Office de Tourisme</b></p>
<p>Jean DELEUME Jean-Claude BERTHOMIER Véronique CHEVALIER Cécile THONIER</p>	<p>Jean-Claude BERTHOMIER Marie HUMBERT Véronique CHEVALIER Jean-Marie CONTE</p>
<p><b>Compétence éclairage public</b> <b>SIE de Mars</b> (Syndicat Intercommunal d'Electricité) <b>SIEEEN</b> (Syndicat Intercommunal, d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre)</p>	
<p>Jean DELEUME Jean-Claude BERTHOMIER</p>	

## **Vœux de la Municipalité**



Les vœux de la Municipalité ont rassemblé de nombreux MARCIENS le samedi 4 janvier dernier.



Après le traditionnel discours, les employés communaux et intercommunaux, Agnès Favarcq, René Makarof et Alain Seux ont reçu une corbeille garnie en remerciement de leur travail. Liliane et Raymond Darly ont également reçu un présent pour l'entretien de notre église romane Saint-Julien.



Après 30 ans de conseil municipal une médaille d'honneur a été décerné à Jean-Claude BERTHOMIER en tant que conseiller municipal de 1983 à 2001 et adjoint au maire de 2008 jusqu'à ce jour.

Cette soirée s'est achevée par le verre de l'amitié

## **Cérémonie du 19 Mars**

FÉDÉRATION  
NATIONALE  
DES  
ANCIENS  
COMBATTANTS  
EN ALGÉRIE, MAROC  
ET TUNISIE.



Jean DELEUME, Maire, en compagnie de Michel DAR, Comité FNACCA de Saint Pierre le Moutier ont déposé une gerbe au pied du monument.



Un vin d'honneur a clos cette cérémonie à la Salle Georges Léger.

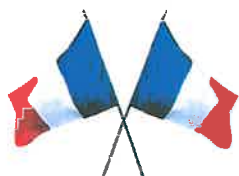


## **Cérémonie du 8 Mai**

Lorenzo a déposé la traditionnelle gerbe de fleurs au monument aux morts.



Jean DELEUME, Maire, a, quant à lui, lu le message de Kader ARIF, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense et des Anciens Combattants.



Nos trois porte-drapeaux  
Pierre Petit  
Louis Martin  
Bernard Perrin

Et c'est Alexandre, Anthony P, Anthony T, Antoine, Emeline et Lara qui ont lu le message de l'UFAC. (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre).



A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur a été servi à la Salle Georges Léger.

## **Visite des élèves suédois**

Comme les années précédentes, courant avril une quinzaine d'élèves venus de Suède nous ont rendu visite dans le cadre de l'échange Nevers/Lund avec le lycée Jules Renard de Nevers. Les jeunes ont pu découvrir la richesse naturelle et patrimoniale de notre commune : une randonnée sur le sentier des cigognes ainsi qu'une visite guidée de l'église St Julien. Ils ont ensuite été reçus à la salle George Léger par la Municipalité pour un casse-croûte « terroir » grandement mérité. Le rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.



## **P'tit tour à vélo**

Nos 6 petits marciens ont participé au P'tit tour à vélo 2014 organisé par L'USEP avec Jérôme Bernadat, Instituteur et Directeur du RPID de Saint Pierre le Moutier (Regroupement Pédagogique Intercommunal Dispersé).

De gauche à droite, en compagnie de Jérôme Bernadat :

Au premier rang : Thomas Coquery, Emeline Bardin, Candice Rousseau et Matéo Beugnon

Au deuxième rang : Lara Alves et Anthony Petit



Après un long périple, les voilà enfin arrivés sur le circuit de Nevers-Magny-Cours où ils sont attendus par leurs familles et leurs amis.



Anthony Petit



Mathéo Beugnon et son papa

## **Les élèves du RPID à la campagne**



Les 10 et 11 février 2014, 37 élèves de CP et CE1 de Saint Pierre le Moutier sont venus planter une haie champêtre d'une longueur de 100m à proximité de la Mairie. Cette opération s'inscrit dans le programme « Plus d'arbres, plus de vie » proposé par la fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe et relayé au plan local par l'Association MELA (Maison de l'Environnement entre Loire et Allier).



Après l'effort, le réconfort : un petit goûter a été offert par la Municipalité à nos jeunes jardiniers en herbe.

Les enfants ont ensuite pu voir une exposition réalisée et commentée par un membre de l'association MELA pour leur permettre de comprendre le rôle du bocage et de la haie champêtre.



## Quelques jeunes Marciens à l'honneur



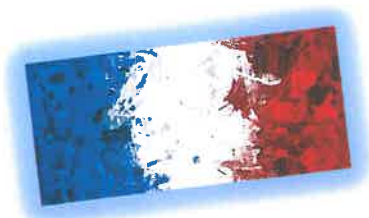
A notre connaissance :

- Anthony TREMEAU a été reçu au baccalauréat série S (scientifique).
- Sidonie DE ALMEIDA a obtenu son brevet des collèges mention assez bien
- Juliette DARINI a également obtenu son brevet des collèges
- Anne-Sophie BARDIN a obtenu son CAP CAPA (aide à la personne, tourisme et vente)
- Loïc BARDIN a obtenu son CAP de carrosserie/peinture
- Thomas BARDIN a obtenu son CFG (certificat final général)

Mention spéciale :

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation vise à transmettre aux jeunes générations l'histoire et la mémoire de la Résistance et de la Déportation. Le thème de cette année était "**La libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l'univers concentrationnaire**". Plusieurs collèges et lycées ont participé à ce Concours National ; 33 lauréats Nivernais, dont Alexandre FAVARCO, ont été reçus à la Préfecture de la Nièvre le 27 Mai dernier.

Alexandre entouré de Madame Michèle KIRRY, Préfète de la Nièvre et de deux résistants.



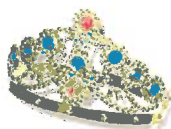
La Municipalité présente à tous ces jeunes Marciens ses sincères félicitations.

## Comice Agricole du Canton de Saint Pierre le Moutier

Le Samedi 17 Mai dernier, 12 jeunes filles se sont présentées au bal de l'élection de la Reine du Comice.



Laurène Ferry, 20 ans,  
étudiante en Terminale L, a  
dignement représenté notre  
commune.



Vous pouvez, dès à présent, acheter vos places, au tarif de 20€, au Crédit Agricole ainsi qu'à l'Office de Tourisme de Saint Pierre le Moutier pour le spectacle Cabaret et la soirée dansante du 23 août.

Notre commune présentera un char intitulé « Notre Cousine Marcienne » lors du défilé du 24 août.

**Bécassine ayant besoin de compagnie, tout enfant (au dessus de 6 ans) qui souhaite être sur le char peut se faire connaître à la mairie avant le 8 août prochain.**

### ◆ Fermeture de la boulangerie de Mornay



Le mardi 8 juillet dernier, le boulanger de Mornay qui assure les tournées de pain sur notre commune les mardis, jeudis, samedis et dimanches a informé sa clientèle qu'à compter du jeudi 17 juillet, il cessera son activité. Par conséquent, il n'y aura plus de tournées de pain sur notre commune.

A cette annonce, la Municipalité a réfléchi à une solution pour que perdure ce service nécessaire à bon nombre de Marciens. Monsieur le Maire a pris contact avec le Directeur Général de la POSTE de Nevers pour étudier la possibilité d'un partenariat afin que le facteur assure la livraison du pain en parallèle de la distribution du courrier.

Une réunion est prévue le 8 août prochain.

Si ce service vous intéresse, nous vous remercions de bien vouloir retourner le coupon-réponse joint à ce MARS INFOS pour le mardi 5 août au plus tard.

### ◆ Nos employés communaux et intercommunaux



## Deux nouvelles têtes à la CCLIA

**Fabrice Jousse a remplacé Alain Seux**

Fabrice travaille une semaine sur six dans notre commune sous la responsabilité de Jean-Claude BERTHOMIER, Adjoint en charge des travaux,



**Mickaël Renault a été embauché en contrat d'avenir. Il travaille tous les vendredis sur la commune**



**Ci-contre, René Makarof Notre employé communal, embauché à temps partiel, du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 2014.**



## ◆ Les travaux

La réfection de la couverture de l'hôtel-Bar « Au rendez-vous des cigognes » et de ses dépendances a pris fin courant Mai.



**Avant**



**Pendant**



**Après**



Le coût pour la réfection de la toiture de l'hôtel est de : 35 003,13 € TTC

## ETAT-CIVIL

### Naissances



Corentin LUSSIER né le 1<sup>er</sup> février 2014

Emma PETITJEAN, née le 04 mars 2014



Elena BRISSAUD, née le 26 avril 2014

Marius SAULZET né le 18 mai 2014



**Bienvneue à ces 4 nouveaux p'tits Marciens et sincères félicitations aux heureux parents**

Ni mariage, ni décès pour ce premier semestre 2014

## ASSISTANTES MATERNELLES



**Elisabeth TREMEAU**

4 chemin des Traces  
58240 MARS-SUR-ALLIER

☎ : 03-86-21-25-60

[olivier.tremeau@wanadoo.fr](mailto:olivier.tremeau@wanadoo.fr)

Agréée depuis 2004

Activités avec le RAM

Eveils, soins et câlins assurés



**Christine BEUGNON**

2 Chemin des Traces  
58240 MARS-SUR-ALLIER

☎ : 03-86-58-04-74

[kikal@live.fr](mailto:kikal@live.fr)

En cas de besoins, n'hésitez pas à les contacter.



-  **Mak'Multi Services :**  
 Espaces verts / Services à la personne  
 5 Route de Saincaize  
 : 06-63-25-75-89
-  **Ent. Jacques VAUTRIN :**  
 Tailleur de pierres  
  
 1 chemin de Chevannes  
 : 03-86-58-04-84  

-  **Ent. Stéphane GUITTET**  
 Plâtrerie/peinture  
  
 3 Route de Moiry  
 : 06-60-94-44-15
-  **Ent. Christian DENIS**  
 Menuiserie  
  
 14 Route de Saincaize  
 : 06-65-40-09-75  

-  **Nicolas HUGUET**  
 Conseiller Energétique  
 44 Chemin de Chevannes  
 : 06-61-05-80-99
-  **« Au Rendez-Vous des Cigognes »**  
 Hôtel-Bar  
  
 2 Route de l'Eglise  
 : 03-86-58-10-00
-  **« La Ferme de Sornay »**  
 Vente directe volailles et porcs  
  
 9 Route de Saincaize  
 : 06-43-36-79-70  

-  **Gondard Benjamin**  
 Carrelage, électricité, placo, petite plomberie  
 Cuisine et salle de bain complète  
 7 Route de l'Eglise  
 : 06-22-16-03-23
-  **« Haras de Sylvabelle »**  
 Locations saisonnières  
  
 22 Route du Veurdre  
 : 03-86-58-17-74
-  **« La Belle Vie »**  
 Gîte rural  
  
 2 Route de la Saulaie  
 : 06-32-67-69-72

## NOUVEAUX MARCIENS

### Bienvenue à Mars-sur-Allier

Présentez-vous en Mairie pour vous faire connaître, le secrétariat sera heureux de vous recevoir et de vous fournir tous les renseignements sur la vie de la commune.



## DEMARCHAGE A DOMICILE

Attention, la Mairie ne mandate aucune société aux fins de démarchage. **Soyez Vigilants !!!!!**

## SUPPRESSION DES AUTORISATIONS DE SORTIE DE TERRITOIRE

Les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées à compter du 1er janvier 2013 d'après une circulaire ministérielle du 20 novembre 2012.

Un mineur français pourra franchir les frontières, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (pour les pays tels que ceux de l'Union Européenne par exemple).

Quelques pays imposant des modalités spécifiques notamment pour les mineurs, il convient de vérifier préalablement les documents demandés, sur l'espace dédié du ministère des affaires étrangères (rubrique « Conseil aux voyageurs »).



## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes Marciens, garçons et filles, doivent se présenter à la mairie pour se faire recenser au cours du mois de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Se munir du livret de famille, d'une pièce d'identité, d'un certificat de scolarité et d'un justificatif de domicile récent.

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur la liste électorale seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 2013 inclus.

Une permanence sera assurée, le 31 décembre 2014, de 10h00 à 12h00.

Pourront s'inscrire :

- ⇒ Les personnes nouvellement domiciliées dans la commune
- ⇒ Les ressortissants de l'union européenne
- ⇒ Les jeunes ayant 18 ans au plus tard le 28 février 2014





## CIMETIERE : TARIFS DES CONCESSIONS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014

Lors de sa séance ordinaire du 08 novembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les tarifs en 2014 comme en 2013, à savoir :

### Concession au cimetière :

15 ans :	80 €
30 ans :	210 €
50 ans :	420 €

Taxe d'ouverture : 50 €

### Concession au columbarium :

15 ans :	385 €
30 ans :	540 €
50 ans :	700 €

Taxe d'ouverture : 50 €



Jardin du souvenir : gratuit pour la dispersion des cendres  
(après autorisation en Mairie)

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE « GEORGES LÉGER » AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014

Lors de sa séance ordinaire du 08 novembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les tarifs en 2014 comme en 2013, à savoir :

❖ Pour une journée :	130 €
❖ Pour deux journées :	195 €

Pour la remise des clés, la veille à partir de 16h30, uniquement pour la préparation de la salle, un supplément de 25 € sera demandé.

Les locations débutent à 9h00 et se terminent à 8h00 le lendemain ou surlendemain.

## TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE « JEAN-PHILIPPE PETIT » AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014



Pour une réunion familiale ou professionnelle en plein air, la location de l'espace « Jean-Philippe PETIT est fixée à 250 € pour deux journées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Cette location comprend :

- ❖ Le terrain
- ❖ Les installations fixes
- ❖ Les sanitaires
- ❖ La cuisine
- ❖ L'eau et l'électricité
- ❖ Barnum



Un chèque de caution de 1500 € ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile seront exigés.

## ▣ Les horaires de tonte et brûlage des déchets verts

### Les horaires de tonte



Les « beaux jours » sont enfin de retour et la tonte des pelouses également !!!

Pour le confort de tous, nous vous rappelons les termes de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2007 qui fixe les règles en matière de bruits de voisinage.

Les heures d'utilisation des engins à moteur thermique ou électrique sont les suivantes :

- ⇒ Les jours ouvrables : De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- ⇒ Les samedis : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- ⇒ Les dimanches et jours fériés : De 10h00 à 12h00

### Les déchets verts



Le brûlage des déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage) peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée.

Le brûlage des déchets verts nuit également à l'environnement, à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendia.

En conséquence, ces déchets doivent être déposés à la déchetterie de Magny-Cours ou de Chantenay saint Imbert.

## ▣ Services à la demande

Pour vous rendre à Saint Pierre le Moutier le jeudi matin un service de transport collectif vous est proposé par le Syndicat Intercommunal de Transport à la Demande de St Pierre le Moutier.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit d'appeler le **mercredi entre 8h et 12h au 03.86.37.47.00**

Un véhicule vient à domicile vous chercher et vous dépose à un point fixe défini. Le retour à domicile s'effectue dans les mêmes conditions.

L'utilisateur s'acquitte d'une somme de **3,00 €** par trajet et par personne, soit **6,00 €** pour un déplacement aller-retour.





# Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier

En charge de la collecte et du traitement de vos déchets ménagers



MERCI  
BEAUCOUP !

## ZOOM sur les déchetteries



### QUELQUES REGLES DE BON SENS :

- ☞ Respectez les horaires d'ouverture des sites, et arrivez au moins 15 minutes avant la fermeture des sites
  - ☞ Respectez les consignes de tri et les instructions du gardien
  - ☞ Pensez à faire le tri de vos déchets chez vous avant de partir
  - ☞ Respectez les règles de circulation sur les sites (arrêt à l'entrée, limitation de vitesse, sens de rotation,...)
  - ☞ Laissez l'endroit propre après votre départ.
  - ☞ En cas d'affluence, patience et courtoisie sont appréciables envers les gardiens et vis-à-vis des autres usagers.
  - ☞ Présentez vos produits dangereux dans des conditionnements fermés et étanches.
  - ☞ Ne déposez pas de déchets à l'extérieur de la déchetterie (article R 632.1 du code pénal)
- Il est interdit de récupérer les objets déposés dans les bennes.**

Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier a en charge la collecte et le traitement des déchets ménagers de ses 19 communes adhérentes, rassemblant 15 250 habitants.

Pour assurer ses missions, le SYCTOM met à la disposition de ses usagers deux déchetteries :

- la déchetterie de Chantenay-Saint-Imbert
- et la déchetterie de Magny-Cours.

### LE ROLE DES DECHETTERIES :

Ces deux déchetteries ont pour objectif la récupération de déchets volumineux et spécifiques (exemple : déchets verts, gros cartons, peintures, batteries...) en vue de leur valorisation. Une fois triés, dans les bennes mises à disposition sur les sites, ces déchets sont envoyés et transformés dans des filières de recyclage permettant à ces matières d'avoir une nouvelle utilité, une seconde vie.

Les déchetteries sont ainsi devenues des éléments essentiels pour la bonne gestion de nos déchets.

Elles constituent, en effet, le moyen d'augmenter la part de déchets destinés à la valorisation et permet, par conséquent, de réduire les quantités d'ordures ménagères enfouies au Centre de Stockage de La Fermeté (gain environnemental mais aussi économique).

“ Un peu de civisme et beaucoup de respect...  
... pour un meilleur fonctionnement de la déchetterie. ”

### Chiffres 2013

25 000 visites enregistrées

179 kg de déchets apportés en déchetterie par habitant

### LE GARDIENNAGE DES DECHETTERIES :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SYCTOM assure lui-même le gardiennage de ses deux déchetteries (fin de la convention avec Emmaüs). Deux nouveaux agents de déchetterie ont été recrutés pour assurer le gardiennage de la déchetterie de Magny-Cours.



Annie, Responsable de la déchetterie de Magny-Cours.  
Un doute, une question ?  
N'hésitez pas à la solliciter !

### LE ROLE DES AGENTS DE DECHETTERIE :

Les agents de déchetterie sont les garants du bon fonctionnement du service. Ils veillent au bon entretien du site, accueillent les usagers et contrôlent la nature des déchets apportés. Ils conseillent et orientent les personnes afin d'optimiser le tri des matières.

**Conditions d'accès**

Tous les usagers, domiciliés sur l'une des communes adhérentes, sont autorisés à utiliser les déchetteries (accès gratuit pour les particuliers). Pour pouvoir déposer vos déchets dans les bennes, chaque usager doit présenter son pass' déchetteries.

Nous vous rappelons que ce pass' est à retirer gratuitement en mairie (pour les nouveaux foyers et en cas de perte).



### Les déchets acceptés en déchetterie :

- |   |  |
|---|--|
| - Ampoules et néons   | - Huiles de cuisine  |
| - Batteries   | - Huiles moteur  |
| - Bois (meubles, portes...)   | - Piles et accumulateurs                                     |
| - Cartons   | - Placoplâtre  |
| - Cartouches d'encre  | - Radiographies  |
| - Déchets verts (herbes, feuilles, branchages)                                  | - Tout-venant (canapés, polystyrène, mobilier de jardin,...) |
| - Electroménagers (réfrigérateurs, cuisinières, TV, ordinateurs, cafetières...) | - Toxiques (peintures, solvant, décapant,...)                |
| - Ferraille (aluminium, cuivre, ...)  | - Verre  |
| - Gravats et déblais (tuiles, briques, pierres...)                              | - Vêtements  |

### Les déchets interdits en déchetterie :

- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| x Amiante             | x Médicaments          |
| x Déchets radioactifs | x Ordures ménagères    |
| x Déchets explosifs   | x Papiers-cartonnettes |
| x Emballages          | x Pneus                |

Cette liste n'est pas limitative.

Tout usager doit respecter les consignes données par les agents.



Les déchetteries ne sont pas en mesure d'accepter les ordures ménagères, les emballages et les papiers-cartons. Ces déchets font l'objet de collecte en porte à porte. Reportez-vous au calendrier de collecte pour connaître les jours de collecte des sacs roses et des sacs jaunes.



## Travaux sur les déchetteries

**Au cours de l'année 2014, le SYCTOM procédera à des travaux de modernisation et de mise aux normes de ses déchetteries.**

La réglementation relative à la sécurité et la protection de l'environnement sur les déchetteries a récemment évolué (arrêté ministériel de juillet 2012).

Pour répondre aux nouvelles normes, pour améliorer les conditions d'accueil des usagers et pour améliorer les conditions de travail de nos agents, les déchetteries feront l'objet de travaux courant 2014.

Le programme de travaux est soutenu par le Conseil Général, l'ADEME et l'Etat.

### OBJECTIFS VISES :

- Améliorer la sécurité des usagers en créant des garde-corps sur les quais
- Créer une plateforme de stockage des déchets verts
- Créer une aire de stockage couverte et étanche des produits toxiques
- Mieux informer les usagers en repensant la signalétique générale.



## Autres informations



### Une nouvelle équipe

Suite aux dernières élections municipales, les 28 nouveaux délégués des 19 communes adhérentes se sont réunis pour élire le nouveau bureau syndical.

Un président et deux vice-présidents ont été désignés :

- **Président** : M. Michel RIGAUD (Magny-Cours)
- **1<sup>er</sup> vice-président** : M. Roger CHOCHAT (Saint-Parize-le-Châtel) en charge du personnel, des collectes et des déchetteries
- **2<sup>ème</sup> vice-président** : M. Jean DELEUME (Mars-sur-Allier) en charge des finances, de la communication et du programme de prévention.



De gauche à droite :  
M. CHOCHAT, M. RIGAUD et M. DELEUME

### En vente au SYCTOM

#### Sacs pour les biodéchets

- Rouleau de 26 sacs de 20 L : 2,50 €
- Rouleau de 20 sacs de 120 L : 10 €



#### Bacs pour les sacs roses

- Bac 120 L : 40 €
- Bac 240 L : 55 €
- Bac 360 L : 75 €
- Bac 660 L : 185 €



#### Bacs pour les sacs jaunes

- Bac 120 L : 30 €
- Bac 240 L : 45 €



### COLLECTE ET VALORISATION DES TEXTILES :

Vos vêtements sont usés ?  
Trop petits ? Plus à votre goût ?

15 conteneurs Textiles ont été installés par Le Relais sur tout le territoire du SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier (le plus souvent sur les points d'apport volontaire dédiés à la collecte du verre). Cette collecte vient compléter l'action que les Associations mènent depuis longtemps sur le territoire (Emmaüs, La Croix Rouge).

En donnant vos textiles, vous participez à la protection de l'environnement : les textiles collectés sont valorisés à 90 % et sont autant de tonnages qui ne sont pas incinérés. En outre, cela permet la création d'emplois.

Que peut-on déposer ?

- Vêtements
- Linge de maison
- Chaussures
- Maroquinerie (sacs à main, ceintures,...)



Merci de disposer vos textiles dans des sacs fermés.

### COLLECTE DES RADIOGRAPHIES EN DECHETTERIE:

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SYCTOM propose une collecte des radiographies usagées sur les deux déchetteries du territoire.

En raison des sels d'argent qu'elles contiennent, les radiographies argentiques sont considérées comme des déchets spéciaux et dangereux.

Elles ne doivent donc pas être jetées avec les ordures ménagères résiduelles (sacs roses).



Attention, merci de déposer uniquement les radiographies (et pas leur emballage et les rapports confidentiels).



### DECHETTERIE DE MAGNY-COURS

Tel : 03.86.21.27.40

Jours et horaires d'ouverture

	Matin	Après-midi
LUNDI	08 h - 12 h	14 h - 17 h
MARDI	08 h - 12 h	14 h - 17 h
MERCREDI	08 h - 12 h	14 h - 17 h
JEUDI	fermée	Fermée
VENDREDI	08 h - 12 h	14 h - 17 h
SAMEDI	08 h - 12 h	14 h - 17 h

La déchetterie est fermée le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

**A CONSERVER**

### POUR NOUS CONTACTER :

SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier  
9 rue Maison Rouge - 58240 Langeron  
Tel : 03.86.37.26.99 Fax : 03.86.37.24.88  
sycdomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr



Site internet :  
sycdomsaintpierre.fr

## Les œufs de Pâques

# ÉDITION 2014



De nombreux œufs et pièces en chocolat ont été dissimulés dans le parc du Château de Saint-Léger appartenant à Madame Nicole BAUDET. En échange de leur butin, nos jeunes chasseurs ont reçu une magnifique poule en chocolat.



Merci à Mme BAUDET qui nous a accueilli au château de Saint Léger.



Cette matinée s'est terminée par le verre de l'amitié offert aux grands et aux petits. Une collation offerte par la propriétaire des lieux a permis de se réchauffer.

## Notre Vide Greniers



En ce samedi 31 mai les abords de la mairie étaient en effervescence. Une cinquantaine d'exposants ont pris place pour notre vide-grenier qui cette année encore s'est déroulé sous un soleil radieux.





Avec ce franc soleil, une petite collation est toujours la bienvenue !!! Grillades, sandwichs marciens, et boissons fraîches ont eu un réel succès.

Merci aux fidèles marciens de nous suivre dans cette manifestation

Chineurs et passionnés ont arpenté les allées toute la journée à la recherche de bonnes affaires.



### **Les prochains rendez-vous en 2014**



Samedi 26 juillet : Méchoui  
Samedi 13 décembre 2014 : Noël des enfants  
Dimanche 14 décembre 2014 : Repas des aînés

### **Le Mot du Comité des fêtes**



En ce début d'année, Mélanie Ragouneau (secrétaire adjointe), David Petit (trésorier adjoint) et Jean-Marie Conte (trésorier) rejoignent notre équipe déjà composée de Corinne Petit (présidente), Thierry Favarcq (vice-président), Baptiste Boulon (secrétaire) et Bernadette Petit (vice-présidente), suite au renouvellement du bureau le 12 avril dernier. Quelques nouveaux bénévoles se lancent également dans l'aventure.

La chasse aux œufs de Pâques et le vide grenier nous ont rassemblés dans la convivialité.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre traditionnel grand méchoui annuel. Gageons qu'il sera encore cette année une franche réussite, un moment de partage et de rassemblement.



**Si vous souhaitez faire partie de notre équipe, vous êtes toutes et tous les bienvenus !!!!**



La Présidente, Les Membres et les Bénévoles du Comité

Bonnes vacances

## 25 Janvier : Assemblée Générale

La Présidente, Agnès FAVARCQ a présenté le rapport moral de l'année écoulé et le Trésorier, Nicolas CARREAU, le rapport financier. Tous les deux ont vivement et chaleureusement remercié la Municipalité et Christian BARLE, Conseiller Général du Canton de Saint Pierre le Moutier pour leur soutien financier indéfectible.



La parole a ensuite été laissée à Stéphane COQUERY pour ses **Nouvelles Ornithologiques Marciennes** du moment.



Notre association remercie chaleureusement tous les adhérents qui lui font confiance depuis le début de l'aventure et souhaite la bienvenue à ceux qui l'ont rejointe cette année.

## 1<sup>er</sup> Mars : Soirée photos

Un superbe « Méli-Mélo nature » de 158 photos plus belles les unes que les autres conçu par Stéphane COQUERY a ravi l'assistance en cette froide soirée de début mars.



## 13 Avril : Randonnée de printemps

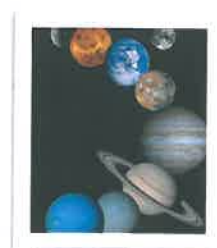


Plus de 40 personnes se sont retrouvées pour découvrir le parcours de 11 kilomètres à travers le bocage du Val d'Allier. Ce fut l'occasion d'écouter de nombreux migrateurs récemment revenus de leur quartier d'hiver tels ces nombreux rossignols philomèles, huppés fasciées et fauvettes grisettes, l'alliaire ou bien encore le compagnon blanc. Au fil de la randonnée, Odile CLÉMENT a initié les participants à la découverte de la flore locale (anémone sylvie, la consoude...)

## 03 Mai : Observation des constellations de printemps et des planètes

(Lune-Jupiter-Mars-Saturne)

Une météo plutôt capricieuse en ce début mai n'a pas permis au ciel de dévoiler ses trésors lumineux, mais la poignée de passionnés a écouté avec attention les explications de Nicolas CARREAU et a finalement pu, en milieu de soirée, observer quelques astres.



## 04 Juin : Sortie nature pour les retraités de la CPAM de Nevers



Notre association a accueilli une quinzaine de membres de l'Amicale des retraités de la CPAM de Nevers pour une visite commentée du sentier des cigognes. Grâce à une météo favorable, en dépit d'un vent assez soutenu, les participants ont pu observer des cigognes blanches et des guêpiers d'Europe.

## 06 Juin : Les collégiens de Saint Pierre le Moutier en ballade

45 élèves de 5<sup>ème</sup> du collège « Les Allières » étaient présents à Mars-sur-Allier en compagnie de leurs professeurs d'histoire-géographie, de mathématiques et de SVT, et de deux des animateurs de notre association. Un blog a été créé pour prolonger l'aventure et parler des inondations, du PPRI, de la forêt alluviale, de la flore de l'allier, de la petite faune, de la pêche à l'épuisette, de la cigogne blanche, de l'église romane Saint-Julien... Une réussite totale de cette sortie qui sera sans doute reconduite l'année prochaine.



## 14 Juin : A la rencontre des Migrateurs



Les participants ont pu observer et écouter les petits gravelots, les guêpiers, les sternes naines, les pierregarins, les cigognes blanches. Prés de l'observatoire, ils ont également pu observer un nombre impressionnant d'hirondelles de rivage en migration. Ce fut l'occasion pour Stéphane Coquery d'expliquer la différence entre les trois espèces d'hirondelles présentes sur le site.

## Prochains Rendez-vous

**31 Août : Observation d'un rassemblement planétaire** (Conjonction Lune-Saturne-Mars) Phénomène astronomique rare visible de 21h00 à 22h00 Rendez-vous : 21h00 route de Dhéré - Lieu-dit « Saint-Léger »

### **14 Septembre : Portes ouvertes à l'église romane Saint-Julien**

15h00 : Concert violon/flûte/clavecim (Annie DELGROS-Suzanne PIERRAT-Marie WENISCH)

16h45 : Visite guidée et commentée par Corinne THONIER

Projection photos tout au long de l'après-midi



### **19 Octobre : Randonnée d'automne**



« Les premiers hivernants »

Départ : 9h00 du parking de la Mairie

Parcours entre 8 et 10 Kms

### **30 Novembre : Les Premiers hivernants sont arrivés !**

Observation des premières grues hivernantes et des premiers passereaux nordiques dans la plaine Départ : 9h15 de l'Eglise romane « St-Julien »



Notre association se réserve le droit d'annuler une sortie en cas de météo défavorable



**Nous commémorons, cette année, et jusqu'en 2018,  
le Centenaire de la guerre de 1914 - 1918**



**La Municipalité vous convie le samedi 2 août 2014 à 15h45 au monument aux morts pour la cérémonie de commémoration.**

**La sonnerie du tocsin retentira dans notre commune à 16h00 précises pour marquer l'entrée en guerre et la mobilisation des soldats du 2 août 1914.**

**Un vin d'honneur sera servi à l'espace Jean Philippe PETIT à l'issue de la cérémonie.**





Nevers, le 10 juin 2014

Mesdames, Messieurs les Maires,

Nous commémorons cette année, et jusqu'en 2018, le Centenaire de la guerre de 1914-1918.

Le gouvernement souhaite donner un éclat particulier à ce cycle mémoriel au niveau national comme au niveau local. Tous les acteurs des territoires sont invités à participer et à proposer des actions de mémoire.

A cet effet, a été créé dans chaque département un comité départemental du Centenaire.

Ce comité est le relais territorial de la Mission du Centenaire. Il a pour mission d'animer les services territoriaux de l'État impliqués dans la préparation de la Commémoration et de favoriser la coordination de l'action des collectivités territoriales en faveur du Centenaire.

Pour 2014, le comité de la Nièvre propose une action spécifique pour marquer l'entrée en guerre et la mobilisation des soldats le 2 août 1914.

L'idée est d'associer l'ensemble de la population du département, au même moment, dans un même recueillement, rappelant ces heures, tout à la fois, de doute, de liesse et de tristesse vécues par la population d'alors.

Le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) est pleinement associé à cette démarche. Les communes du PNRM seront également destinataires d'un courrier d'information.

Cette opération est conçue en deux temps :

- l'affichage d'un fac-similé d'une affiche de mobilisation
- l'organisation d'une cérémonie autour de la sonnerie du tocsin et de cette affiche

L'affiche de mobilisation sera remise lors des réunions d'arrondissements présidées par les sous-préfets en juin 2014, pour un affichage le 2 août, avec deux textes explicatifs (« ordre de mobilisation générale », « le tocsin »). Les maires qui n'auront pu être présents seront invités à venir récupérer l'affiche en sous-préfecture.

L'affiche papier remise devra être, de préférence, disposée dans un lieu de passage visible par le plus grand nombre de personnes.

Elle sera également envoyée sous format numérique pour un éventuel retraitage.

Le comité de la Nièvre propose en outre qu'une cérémonie soit organisée le 2 août 2014 vers 16h00 dans toutes les communes du département avec :

- un commentaire et lecture de l'affiche
- la sonnerie du tocsin (à 16h00)
- un vin d'honneur

Les communes qui le souhaitent ou qui ne disposent pas des moyens matériels pour faire sonner le tocsin, peuvent, bien évidemment, préparer cet événement conjointement.

Les personnes ressources pour l'organisation de la cérémonie sont :

- votre correspondant défense
- le Délégué Militaire Départemental (Lieutenant-colonel Pierre-Eric DURAND, 03 86 59 95 93, [pierre-eric.durand@intradef.gouv.fr](mailto:pierre-eric.durand@intradef.gouv.fr))
- la directrice du service départemental de l'ONAC (Catherine Dehais, directrice, 03 86 71 90 85, [catherine.dehais@onacvg.fr](mailto:catherine.dehais@onacvg.fr))
- le bureau du cabinet de la Préfecture  
(chef du bureau : Maylis Dessaut, 03 86 60 70 11, [maylis.dessaut@nievre.gouv.fr](mailto:maylis.dessaut@nievre.gouv.fr) et Marie-Laure Lallement, 03 86 60 70 16, [marie-laure.lallement@nievre.gouv.fr](mailto:marie-laure.lallement@nievre.gouv.fr))

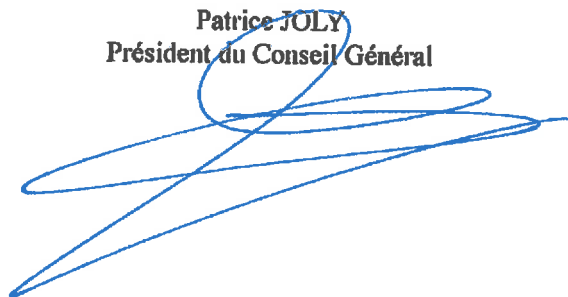
Cet événement, en 2014, constitue un moment fort et particulier pendant lequel pourront être mis en lumière la mobilisation et le départ des soldats, à l'image des régiments nivernais partis en guerre.

Sachant pouvoir compter sur votre implication, nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Michèle KIRRY  
Préfète de la Nièvre



Patrice JOLY  
Président du Conseil Général



Pièces jointes :

- présentation : « ordre de mobilisation générale »
- présentation : « le tocsin »

# ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER



## ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le *dimanche deux août*.

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'**ARMÉE DE TERRE** y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

2° à l'**ARMÉE DE MER** y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURIERS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

*Le Ministre de la Guerre.*



*Le Ministre de la Marine.*



## Ordre de mobilisation générale



### ***Le contexte :***

Dans la soirée du 1<sup>er</sup> août 1914, les Français découvrent sur la porte des mairies l'affiche portant « ordre de mobilisation générale ». Chacun sait ce qui est attendu de lui. La guerre n'est pas encore effective (l'Allemagne ne la déclare à la France que le 3 août), mais la crise née en Bosnie a atteint un point critique. L'immense majorité des Français, toutefois, n'avait pas réellement mesuré toute l'ampleur de la gravité de la situation. C'est donc avec une certaine stupéfaction qu'est lu le décret, signé par le président de la République Raymond Poincaré, qui enjoint les trois millions de réservistes et de territoriaux à rejoindre, dès le 2 août, les 800 000 soldats déjà en service actif (au total, 8,5 millions de Français seront mobilisés entre 1914 et 1918).

Pour les soldats et leurs familles, dans l'angoisse de la séparation, l'heure n'est ni à l'exaltation guerrière, ni à l'expression de la haine de l'adversaire, ni à l'exigence de la « Revanche » et de la reconquête de l'Alsace-Lorraine. Les historiens ont remis en cause le mythe d'un départ « la fleur au fusil ». Les attroupements autour des trains de conscrits quittant les gares sous les vivats furent en réalité peu nombreux. Le sens du devoir, la volonté d'assurer la protection de leurs familles, la résignation et l'espoir d'une guerre courte, achevée dans l'année, furent bien les sentiments dominants des mobilisés au moment de rejoindre leur régiment.

### ***La mobilisation :***

La mobilisation est l'ensemble des opérations qui permet de mettre l'armée française sur le pied de guerre, avec notamment le rappel théorique sous les drapeaux de tous les Français aptes au service militaire. Planifiée de longue date, l'affectation de chaque homme était prévue selon son âge et sa résidence.

En 1914, l'enrôlement dans l'armée française repose sur le principe de la conscription, établi par la loi Jourdan (1798). Toutefois, ce n'est qu'en 1905 que la conscription prend la forme d'un service militaire « personnel, égal et obligatoire » pour tous les hommes français âgés de 21 ans, sauf incapacité physique, pour une durée de deux ans, cette durée étant portée à trois ans en 1913. Ils sont ensuite intégrés aux forces de réserves, puis aux forces territoriales jusqu'à la fin de leurs obligations militaires (51 ans). En cas de mobilisation

générale, « réservistes » et « territoriaux » doivent rejoindre au plus vite leur régiment, sous peine d'emprisonnement pour désertion.

La mobilisation s'est déroulée en 17 jours, du 2 au 18 août 1914. Au regroupement des hommes aptes au combat s'ajoutait la nécessité de prévoir le transport, l'habillement, l'équipement et l'armement de plus de trois millions de soldats dans tous les territoires français, essentiellement en métropole mais aussi dans certaines colonies, puis leur acheminement par voie ferrée essentiellement vers la frontière franco-allemande.

C'est la première fois qu'une mobilisation générale est décrétée en France (en 1870, seule l'armée de métier est mobilisée).

### ***Le document :***

L'affiche qui vous a été adressée est une reproduction du document provenant des archives communales de Tronsanges déposées et conservées aux Archives départementales de la Nièvre.

D'un type imprimé en 1904, elle est complétée de la date effective (le 2 août 1914), puis placardée par la gendarmerie. En effet, à cette époque, l'affichage public reste, avec la presse, le principal moyen d'information.

### **Sources :**

- Le site officiel de la Mission du Centenaire : [centenaire.org.fr](http://centenaire.org.fr)
- « 14-18, le département de la Nièvre dans la Grande Guerre » – Maurice Valtat – 1990.

*(fiche rédigée par Myriam Bernardlavie, directrice des archives départementales de la Nièvre le 5 juin 2014).*

## Le tocsin



### **De quoi s'agit-il ?**

Le tocsin est une sonnerie exécutée sur une cloche civile ou religieuse, destinée à signaler un événement grave comme un incendie, une émeute ou une guerre, et inciter la population à se rassembler d'urgence.

Le mot tocsin avec cette orthographe daterait de 1611. L'étymologie la plus probable serait une déformation de « *touquesain* » (1379), dérivant lui-même du vieux provençal « *tocasenh* » [« *tocar* » (toucher) + « *senh* » (la cloche)]. Tocsinner, verbe un peu désuet, signifie toujours « sonner le tocsin ».

### **Un peu d'histoire**

À l'époque médiévale, des guetteurs montaient la garde dans le clocher de certaines cathédrales ou de beffrois, afin de prévenir d'un incendie, d'une attaque, d'un événement, etc. Les premières utilisations du tocsin sous la forme actuelle dateraient des environs de 1570.

Dans les villes, dès le XIXe siècle, le tocsin s'est avéré insuffisant pour prévenir une large population, et des recommandations commencèrent à être données pour installer des mécanismes destinés à donner l'alarme sur les lieux mêmes des casernes de pompiers.

Dans les zones rurales, le tocsin est en revanche resté largement utilisé jusqu'au milieu du XXe siècle, période à laquelle l'usage de la cloche est presque systématiquement remplacé par celui de la sirène municipale. Le tocsin était cependant encore pratiqué avant 1940 à Trégon (Côtes d'Armor) et jusqu'en 1960 à St-Maurice-sur-Eygues (Drôme) ou encore à Chemaze (Mayenne), mais ces cas restent des exceptions.

Cette perte de coutume, et donc du message porté par la cloche, a d'ailleurs récemment posé un problème à un maire d'une commune du Gard lors des graves inondations du Gard en septembre 2002. Comment prévenir la population à 1 heure du matin de la menace de rupture d'un barrage ? Le maire appela le curé de la paroisse pour sonner le tocsin, mais la population, composée en grande partie de jeunes générations, ne réagit pas, faute de connaître la signification de la sonnerie.

En août 1914, lors de la déclaration de guerre, le tocsin a surtout été sonné dans les communes rurales, pour accompagner la mise en place des affiches de mobilisation, et afin de prévenir la population aux champs. Mais la guerre était malheureusement attendue, et il n'a pas toujours été nécessaire de tocsinner : l'expression « sonner le tocsin » a ainsi très

souvent été utilisée de manière métaphorique, dans les journaux ou les correspondances privées de l'époque, sans qu'il y ait eu réellement besoin de sonner la cloche.

### ***Existe-t-il une cloche spéciale pour sonner le tocsin ?***

De telles cloches subsistent dans de très rares édifices religieux en France : à la cathédrale de Metz, à Ribeauvillé (Haut-Rhin), à la cathédrale de Quimper, où la « *Cloc'h An Comun* » est utilisée à la fois pour sonner le tocsin et le couvre-feu.

Dans la Nièvre, le tocsin, lorsqu'il existe sous forme de commande électrifiée, peut être sonné soit sur la cloche au timbre le plus aigu, soit, dans la plupart des clochers, sur la cloche unique servant à toutes les sonneries.

### ***Comment sonner le tocsin ?***

Le tocsin est sonné à coups pressés, directement sur la cloche, à l'aide du battant (intérieur de la cloche) ou d'un marteau (extérieur à la cloche), à environ un coup par seconde ou demi-seconde selon les régions, et pendant une minute. C'est généralement le rythme d'un coup par seconde qui a été appliqué dans les clochers équipés de commande électrifiée.

### ***Usage civil ou religieux des cloches : quelle est la réglementation en vigueur ?***

L'article 27 de la loi du 9 décembre 1905 et les articles 50 et 51 du décret du 16 mars 1906 prévoient que les sonneries de cloches tant civiles que religieuses sont réglées par arrêté municipal, après entente avec le prêtre de la paroisse s'il s'agit du clocher d'une église consacrée, et, en cas de désaccord entre le maire et les responsables religieux, par arrêté préfectoral.

S'agissant de la commémoration du 2 août 2014, Mgr l'évêque de Nevers a déjà été informé de l'événement, et il convient que chaque commune comportant un clocher capable de tocsinner prenne préalablement contact avec le prêtre de la paroisse.

### ***Pour en savoir davantage***

Voir et écouter une sonnerie de tocsin :

<http://www.cloches.org/19.html>

<http://www.youtube.com/watch?v=HUEKbrusbWY>

En apprendre plus sur le langage des cloches :

[http://campanologie.free.fr/pdf/Code\\_et\\_langage\\_des\\_cloches.pdf](http://campanologie.free.fr/pdf/Code_et_langage_des_cloches.pdf)

<http://eglise-bassin-creusot-montchanin.com/spip.php?article666>

*(fiche rédigée par le Lieutenant-colonel Pierre-Éric Durand, délégué militaire départemental de la Nièvre, le 30 mai 2014).*



**Modification des horaires d'accueil du public à compter du 15 juillet jusqu'au 29 août inclus**

**ACCUEIL AU GUICHET**

**Guichet permis de conduire et carte grise**

Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00  
Le mercredi : de 13h15 à 16h00

**Fermeture des guichets carte grise le vendredi 1<sup>er</sup> août au matin**

**Guichet immigration**

Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00  
Le lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 13h15 à 16h00

**ACCUEIL TELEPHONIQUE**



L'accueil téléphonique sera assuré :

Pour les permis de conduire : du lundi au vendredi de 14h à 16h au 03.86.60.71.67  
Pour les cartes grises : du lundi au vendredi de 14h à 16h au 03.86.60.71.57

**A compter du 30 août, retour aux horaires habituels d'accueil du public**

**Service des Immatriculations**

**Ouverture**

Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00  
Le lundi, mercredi et vendredi : de 13h15 à 16h00

**Fermetures habituelles**

Le mardi et jeudi après-midi  
La première matinée ouvrée du mois  
Le dernier jour ouvré de l'année

**Service des Permis de Conduire**

**Ouverture**

Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00  
et de 13h15 à 16h00

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la Préfecture ([www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr)) ou auprès du standard téléphonique du service (03-86-60-71-57) tous les jours entre 8h30 et 11h30.

## Vol des téléphones mobiles : les conseils pratiques



Il s'agit de sensibiliser les utilisateurs sur l'importance du *blocage du téléphone mobile en cas de vol*, en plus du blocage de la ligne.

En cas de vol, l'utilisateur doit bloquer sa ligne auprès de son service client opérateur et porter plainte auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie en indiquant le numéro d'identité du téléphone volé (numéro IMEI).

Les forces de sécurité se chargent d'envoyer la demande de blocage de l'appareil à l'opérateur concerné pour une mise en oeuvre dans un délai de 1 à 4 jours.

Site de conseils pratiques : [www.mobilevole-mobilebloque.fr](http://www.mobilevole-mobilebloque.fr)

## Dispositif « Canicule » Été 2014



Chaque année, le niveau 1 « veille saisonnière » du dispositif « Canicule » est activé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

Un registre communal dans lequel les personnes âgées, handicapées et isolées vivant à domicile peuvent se faire recenser a été ouvert. Dans l'hypothèse d'un passage en vigilance météorologique de niveau 3 Orange « alerte canicule », une vigilance particulière sera exercée en direction des personnes recensées dans le registre communal.

## Le médiateur national de l'énergie



Informar, conseiller, protéger

Le médiateur National de l'énergie est une autorité administrative indépendante qui a pour mission **d'informer, de conseiller et de protéger** les consommateurs d'électricité et de gaz naturel.

Tous les consommateurs particuliers, les artisans, commerçants et professions libérales, certaines PME (moins de 10 salariés), associations et syndicats de copropriétaires, collectivités locales peuvent ainsi recourir gratuitement aux services du médiateur pour les aider à trouver une solution amiable au différend qui les oppose à leur fournisseur ou distributeur.

Avant de solliciter le médiateur vous devez au préalable avoir adressé à votre opérateur une réclamation écrite. Si deux mois après, vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante, ou en cas d'absence de réponse, vous pouvez écrire au médiateur pour lui soumettre votre litige.



Vous pouvez joindre facilement les services du médiateur de l'énergie par téléphone, courrier, mail.

**Numéro Vert : 0800.112.212**

Par Internet : [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr)

Par Courrier : envoyez votre dossier complet à :

Médiateur national de l'énergie

Libre réponse n°59252

75443 PARIS Cedex 09.

**Le recours au médiateur est gratuit, n'affranchissez pas votre courrier.**

# VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE

## APPELEZ LE 17 OU LE 112

Votre appel peut être déterminant pour interpellier les cambrioleurs



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

## Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel

Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs.

Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

## Protégez votre domicile

- ⇒ Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable
- ⇒ Soyez attentifs à vos clés
- ⇒ Soyez vigilants sur les accès de votre domicile
- ⇒ Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité
- ⇒ Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence

Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise...), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).



## En cas d'absence

- ⇒ Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences
- ⇒ Donnez l'impression que votre domicile est habité
- ⇒ Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique
- ⇒ Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « **Tranquillité vacances** ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées
- ⇒ Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect

## Si vous êtes victime d'un cambriolage

- ⇒ Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque
- ⇒ Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie
- ⇒ Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes
- ⇒ Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité)

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

- ⇒ Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus, [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



## Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage

- ❖ **Composez le 17 (depuis un poste fixe)**
- ❖ **Ou le 112 (depuis un mobile)**

# L'AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES (ANFR)

Agence Nationale des Fréquences

Depuis le 10 juin 2014 les habitants de Mars sur Allier disposent de 6 nouvelles chaînes de télévision gratuites.

**6ter**

**Chérie  
25**

**HDI**

**L'EQUIPE 21**

**RMC**

**25**

Pour bénéficier des 6 nouvelles chaînes HD, vous devez être équipé d'un matériel Haute Définition (MPEG4), puis lancer une recherche et mémorisation des chaînes sur votre adaptateur HD ou votre téléviseur HD. L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) a mis en place un numéro spécial : **0 970 818 818**. Il permet aux téléspectateurs de signaler leurs difficultés, afin qu'elle intervienne dans les meilleurs délais. Des aides financières sont disponibles pour les téléspectateurs qui ne recevraient plus certaines chaînes existantes à la suite des changements de canaux. Ces aides, de 120 euros maximum pour adapter l'antenne ou 250 euros maximum pour changer de mode réception, sont accordées sans conditions de ressources aux foyers en résidence principale ou secondaire, afin de continuer à capter les programmes qu'ils recevaient avant. Afin de consulter les aménagements de canaux et l'étendue des aides financières, l'ANFR a mis en ligne ces informations à l'adresse suivante : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

## LE PROGRAMME HABITER MIEUX



### UNE AIDE FINANCIERE ET TECHNIQUE

**Aux propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes**

Il permet de réaliser des travaux d'améliorations de la performance énergétique de leur logement d'au moins 25%. C'est une prime forfaitaire d'un montant minimum de 3 000,00 € versée en complément des aides aux travaux de l'Agence nationale de l'habitat- Anah.

#### **Aux propriétaires bailleurs**

Il permet de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leurs logements locatifs d'au moins 35%. C'est une prime forfaitaire d'un montant minimum de 2 000,00 € versée en complément des aides aux travaux de l'Agence nationale de l'habitat – Anah.

### UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

**Réalisé par un organisme compétent**

Gratuit dans le cadre du programme départemental d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique (PIG LHI PE) et l'habitat indigne porté par le conseil général et cofinancé par l'Anah. Le programme HABITER MIEUX est cumulable avec d'autres aides financières : Crédit d'impôt développement durable, l'éco-prêt à taux zéro, les aides des collectivités locales ou des caisses de retraites...

Pour consulter les conditions d'attribution et les plafonds de ressources :

Site Web : [renovation-info-service.gouv.fr](http://renovation-info-service.gouv.fr)

Numéro national : 0810.140.240

# En cas d'inondation



## limiter les accidents chez soi (électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements



Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) filent l'eau. Je ne les touche pas.



## Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'intérieur. Je m'installe au hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



...les secours sauront plus facilement ou me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.



Je ne retourne (mais chercher quelque chose dans un lieu inondé).



## Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourissons.



Vêtements chauds et couvertures.



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.



Médicaments, ordonnances et carnets de santé.



Papiers importants, photos, documents des enfants.



Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.

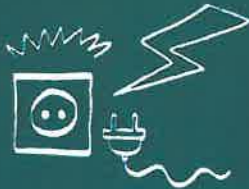


Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15

# Après



# l'inondation



## Accidents



Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.



Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.



## Choc psychologique



Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.



## Maison insalubre



J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.



Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.



Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.



J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.



Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, placoplâtre, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.



## Intoxication



Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/ congélateur hors-service.



Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.



Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de le remettre en service.



J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.



Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je prévient ma mairie.

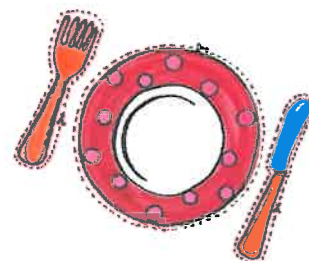


Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle. Je contacte mon assureur sans tarder.

**DISTRIBUTIONS DES TICKETS CANTINE**

**Au Bureau du S.I.C.C.  
14 Avenue Raymond Coutin  
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER**

**Samedi 30 août 2014 :** 9h00 à 12h00  
**Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014 :** 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 19h00  
**Lundi 29 septembre 2014 :** 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 19h00  
**Lundi 27 octobre 2014 :** 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 19h00  
**Jeudi 27 novembre 2014** 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

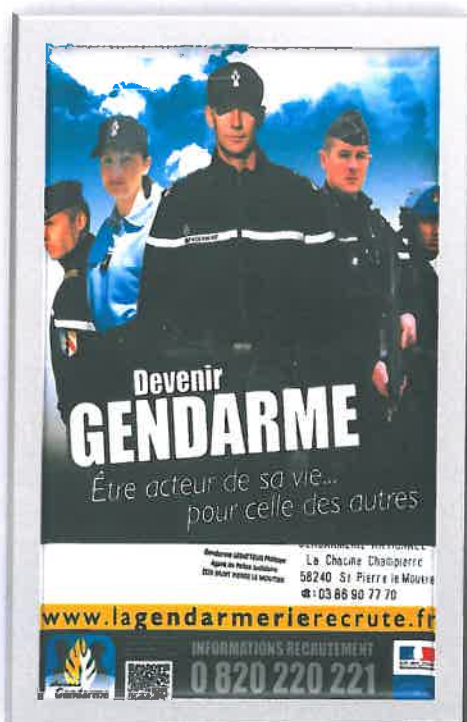


**TARIFS DES TICKETS**

**Repas Maternelle :** 2,75 €  
**Repas Primaire :** 3,40 €  
**Repas Adulte :** 4,50 €



**LA GENDARMERIE RECRUTE**



**CONTACT**

**Gendarmerie Nationale**  
Rue de la Chaume Champierre  
58240 ST PIERRE LE MOUTIER  
**☎ : 03-86-90-77-70**  
[www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr)



## OFFICE DE TOURISME DE SAINT-PIERRE MAGNY-COURS

Votre Office de Tourisme est à votre service toute l'année pour l'accueil, l'information et la promotion.

### Localisation et Coordonnées

Offices de  
Tourisme  
de France  
Saint-Pierre  
Magny-Cours

11, Place de l'Eglise – 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER  
Tél: 03.86.37.21.25 – Fax: 08.11.38.74.76  
Courriel : [ot.stpierre-magnycours@orange.fr](mailto:ot.stpierre-magnycours@orange.fr)  
Site : <http://saintpierremagnycours-tourisme.jimdo.com>

### Horaires d'ouverture en été de début mai à fin septembre

Lundi de 14h à 16h.  
Du Mardi au Vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h  
Samedi de 9h à 12h  
Ouvert les Dimanches de Juillet et Août : de 10h à 12h

De nombreuses documentations sont à votre disposition pour vous faire découvrir le territoire de l'Office de Tourisme. Nos 14 communes : Azy-le-Vif, Chantenay-Saint-Imbert, Chevenon, Langeron, Livry, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint-Eloi, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Moûtier, Sauvigny-les-Bois, Toury-sur-Jour, Tresnay. Des dépliants, des guides et des cartes vous attendent pour arpenter la Nièvre et vous aventurer aussi dans les départements limitrophes de l'Allier et du Cher.

De plus, notre programme mensuel des manifestations sur notre secteur et ses environs est disponible à notre guichet dès le 1<sup>er</sup> de chaque mois. Pensez à le demander ou venir le chercher afin de prévoir au mieux vos sorties week-end.

Poussez la porte de l'Office de Tourisme et devenez touristes chez vous !

### Sorties proposées par l'Office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours Eté 2014

#### MAI

##### Lundi 12/05 :

**VISITE : "Une champignonnière: Les shittakés" à ST-PIERRE-LE-MOUTIER :**  
14H45—RDV Place de l'église à l'Office. Production « Les Petits fruits »  
Tarif 5€/adulte, ½ tarif - de 10 ans

##### Samedi 24/05 :

**CONCERT Jazz Nouvelle-Orléans Happy Brass Band à MAGNY-COURS**  
Eglise—18h. Tarif : 10€/adulte et 8€/enfant de moins de 10 ans.  
Près de 2h de concert

##### Mercredi 28/05 :

**VISITE "Une chèvrerie" (Sortie enfant et famille) à LUTHENAY-UXELOUP.**  
14H45—RDV Place de la mairie. Visite de la chèvrerie Le P'tit Pichou.  
Tarif 5€/adulte, ½ tarif - de 10 ans

#### JUIN

##### Samedi 7/06 :

**VISITE : "Les petits fruits: fraises, framboises..." à ST-PIERRE-LE-MOUTIER :**  
14H45—RDV Place de l'église à l'Office. Production « Les Petits fruits »  
Tarif 5€/adulte, ½ tarif - de 10 ans

##### Samedi 14/06 :

**VISITE : "Une chèvrerie" (Sortie enfant et famille) à LUTHENAY-UXELOUP :**  
14H45—RDV Place de la mairie. Visite de la chèvrerie Le P'tit Pichou.  
Tarif 5€/adulte, ½ tarif - de 10 ans

##### Dimanche 22/06 :

**Randonnée DES SAVEURS : 13km à SAUVIGNY LES BOIS**  
Rdv Etang des Roses—1<sup>er</sup> Départ à 9h. Parking place de l'église | salle des fêtes.  
Dégustation de produits du terroir locaux tout au long des 13km. Environ toutes les 30 à 45mn. Tarifs 15€/ad. 10€/enf-10ans (Déjeuner inclus). Par l'Office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours avec « Sur Les Pas de Jeanne d'Arc » (St-Pierre) et l'aide du Club des Myosotis. Infos et inscriptions jusqu'au 15 juin au 03.86.37.21.25 ou [ot.stpierre-magnycours@orange.fr](mailto:ot.stpierre-magnycours@orange.fr).

##### Samedi 28/06 :

**VISITE : "Outils anciens : métiers du bois et du fer" à ST-PIERRE-LE-MOUTIER :**  
14H15. RDV Place de l'église à l'Office. Visite, démo  
Tarif 5€/adulte, ½ tarif - de 10 ans

#### JUILLET

##### Samedi 5/07 :

**VISITE : "Les petits fruits: fraises, framboises..." à ST-PIERRE-LE-MOUTIER :**  
14H45—RDV Place de l'église à l'Office. Production « Les Petits fruits »  
Tarif 5€/adulte, ½ tarif - de 10 ans

##### Lundi 10/07 :

**VISITE : "L'église Saint-Julien" à MARS SUR ALLIER**  
16h—RDV devant l'église. Guidée par Mme THONIER de Mars-sur-Allier, Nature & Patrimoine. Proposée en partenariat avec l'Office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours. Tarif 2€, gratuit moins de 14 ans

#### JUILLET (suite)

##### Samedi 19/07 :

**VISITE : "La cave et le vignoble de La Perrine" à LMRY**  
14h—RDV Place de l'église à l'Office. Visite du vignoble et de la cave suivie d'une dégustation. Tarif 5€/adulte, ½ tarif - de 10 ans

##### Samedi 26/07 :

**VISITE : "Outils anciens : métiers du bois et du fer" à ST-PIERRE-LE-MOUTIER :**  
14H15. RDV Place de l'église à l'Office. Visite, démo  
Tarif 5€/adulte, ½ tarif - de 10 ans

#### AOUT

##### Samedi 2/08 :

**VISITE : "L'art de l'apiculture" à MAGNY-COURS :**  
14h. RDV Place de la mairie. Visite de ruches d'élevage, de la miellerie ; dégustation offerte par l'apiculteur et vente de miels et dérivés. Tarif 5€/adulte, ½ tarif - de 10 ans

##### Samedi 11/08 :

**VISITE : "L'église Saint-Julien" à MARS SUR ALLIER**  
16h—RDV devant l'église. Guidée par Mme THONIER de Mars-sur-Allier, Nature & Patrimoine. Proposée en partenariat avec l'Office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours. Tarif 2€, gratuit moins de 14 ans

##### Lundi 18/08 :

**VISITE : "Outils anciens : métiers du bois et du fer" à ST-PIERRE-LE-MOUTIER :**  
14H15. RDV Place de l'église à l'Office. Visite, démo  
Tarif 5€/adulte, ½ tarif - de 10 ans

##### Samedi 23/08 :

**MARCHÉ DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT: Lors du Comice Agricole**  
à ST-PIERRE-LE-MOUTIER : 9h à 19h. Proposé par l'Office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours en partenariat avec la Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais

##### Samedi 30 et dimanche 31/08 :

**TENUE D'UN STAND : Lors de la SAUVIGNOISE**  
à SAUVIGNY-LES-BOIS. Samedi après-midi et dimanche matin.

#### OCTOBRE

##### Dimanche 5/10 :

**VISITE : "L'église Saint-Julien" à MARS SUR ALLIER**  
16h—RDV devant l'église. Guidée par Mme THONIER de Mars-sur-Allier, Nature & Patrimoine. Proposée en partenariat avec l'Office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours. Tarif 2€, gratuit moins de 14 ans

Infos et résa souhaitée : 03.86.37.21.25 ou [ot.stpierre-magnycours@orange.fr](mailto:ot.stpierre-magnycours@orange.fr)  
ou <http://saintpierremagnycours-tourisme.jimdo.com>

Les visites producteurs sont accompagnées de dégustation

**Cette programmation est susceptible d'évoluer selon les conditions climatiques pour nos producteurs.**

(Programmation de septembre en cours de validation)

Du 28 au 31 juillet 2014 – La Semaine Nature et Patrimoine pour découvrir l'Entre Loire Allier Nivernais-Bourbonnais. Organisée par la Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais, l'Adater, l'Office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours. Avec la participation de la municipalité de Saint-Pierre-le-Moûtier. Animée par les guides de l'Adater. Tarifs de la sortie : 5€/adulte et 2,50€/enfant ; forfait 4 sorties : 15€/adulte et 7,50€/enfant. Infos : 04.70.66.48.25 (Adater) ou 03.86.37.21.25 (Office de Tourisme). Détails à venir

Sans oublier notre présence sur les fêtes patronales de notre secteur et les grands événements culturels et sportifs de l'été.

D'autres dates à venir. Toutes les dates seront disponibles prochainement à l'Office de Tourisme, alors n'hésitez pas à nous les demander ou consulter notre site internet.



**NOUVEAU ! Geocaching : Près de 50 caches! Sur nos 14 communes**

Participez à cette chasse aux trésors « High-tech », et venez découvrir de manière ludique le patrimoine naturel, architectural, les contes et légendes... Dégainez vos smartphones ou vos GPS !

C'est parti pour l'aventure !



**SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER**

**Siège Social : MAIRIE**

**Avenue de la Mairie**

**58490 SAINT PARIZE LE CHATEL**



**☎ : 03-86-21-08-44**

**Fax : 03-86-58-04-42**

***s.i.s-destpierre@orange.fr***

**SIRET 255 801 235 00037**

---

## GAZETTE DU SIS

Le Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint-Pierre-le-Moûtier, organisateur secondaire, a assisté, durant cette année scolaire, la gestion administrative et logistique de **plus de 500 élèves** dans le cadre des **transports scolaires**.

La rentrée a été particulièrement **mouvementée** en raison de la **réforme des rythmes scolaires**, mais forts d'une **péréquation** avec les différents acteurs du secteur des transports, aucun incident n'est venu perturber les circuits et chaque élève a pu être amené et ramené chez lui dès la fin des cours.

Le syndicat a également distribué à **230 collégiens** du Collège des Allières à Saint-Pierre-le-Moûtier, un pack contenant tout le nécessaire en matière de **fournitures scolaires**, pour tenir tout au long de l'année avec des produits de qualité et surtout en parfaite adéquation avec les demandes de chaque professeur.

La vie du syndicat a été marquée également cette année par les **élections municipales**. De **nouveaux délégués** sont arrivés au sein du conseil syndical représentant chaque commune adhérente. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Le SIS a lui-même procédé aux **élections du Président et Vice-président** ; ont été réélus respectivement **Monsieur Thierry FAVARCQ et Monsieur Benoit GRUMLER**.

T.FAVARCQ : 06/63/84/04/26 – [thierry.favarcq@wanadoo.fr](mailto:thierry.favarcq@wanadoo.fr)

B.GRUMLER : 06/76/23/26/63 – [famille.grumler@laposte.net](mailto:famille.grumler@laposte.net)

Le syndicat se prépare activement depuis quelques semaines à la prochaine rentrée scolaire et souhaite vous faire part des informations suivantes :

- **Nouveauté rentrée 2014** : tous les collégiens devront s'inscrire sur le site du Conseil Général [www.cg58.fr](http://www.cg58.fr) pour faire leur demande de carte de transport scolaire entre le 26 mai et le 11 juillet 2014.
- **Attention** : pour les lycéens et post-bac, ne transmettez votre demande de carte qu'à partir du moment où vous connaissez votre établissement scolaire pour la rentrée 2014.

**SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER**

**Siège Social : MAIRIE**

**Avenue de la Mairie**

**58490 SAINT PARIZE LE CHATEL**



**Téléphone** : 03-86-21-08-44

**Fax** : 03-86-58-04-42

**s.i.s-destpierre@orange.fr**

**SIRET 255 801 235 00037**

---

- Pour tout changement d'orientation, de coordonnées, ou tout autre renseignement pouvant être utile au transport scolaire n'oubliez surtout pas de transmettre les informations au SIS de Saint-Pierre-le-Moûtier.
- Enfin, à noter que les fournitures scolaires, au tarif de 52€ le pack (à régler à réception par chèque de préférence à l'ordre du Trésor Public), ainsi que les cartes de transports (dans la mesure où les demandes auront été faites dans la période donnée) seront distribuées au Collège les Allières de Saint Pierre le Moûtier, **le Samedi 30 août 2014 de 08h30 à 19h00.**

**RAPPELS DES HORAIRES D'ACCUEIL DU SYNDICAT :**

Tous les lundis de 14h00 à 17h30

Tous les jeudis et vendredi de 14h00 à 18h00

## LES NUMÉROS INDISPENSABLES

### Mairie

9 Route de Moiry

 : 03.86.58.16.91 Fax : 03.86.21.27.72

[mairie.marsallier@wanadoo.fr](mailto:mairie.marsallier@wanadoo.fr)

[www.marssurallier.fr](http://www.marssurallier.fr)



### Heures d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

De 09h00 à 12h00

Fermeture le mercredi et le samedi

### Déchetteries :

#### **CHANTENAY SAINT IMBERT**

⇒ 03.86.38.62.56

Duverture : Lundi-Mercredi-Samedi  
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Fermeture : Mardi - Jeudi - Vendredi - Dimanche

#### **MAGNY-COURS**

⇒ 03.86.21.27.40

Duverture : Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi-Samedi  
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Fermeture : Jeudi - Dimanche

**(Les déchetteries sont fermées les jours fériés)**

N° unique d'urgence européen :

112

<http://www.infocanicule.fr>

**SAMU 58 :** 15 (ou 112)

<http://www.infograndfroidfr>

Pompiers :

18

Gendarmerie :

17 ou 03.86.90.77.70

Centre Anti-Poisons :

01.40.05.48.48

Commissariat (Nevers) :

03.86.60.53.00

Centre Social St Pierre :

03.86.37.20.58

Cabinet Médical St Pierre :

03.86.37.40.31

Cabinet Médical Magny-Cours :

03.86.21.88.00

Cabinet infirmier Magny-Cours :

03.86.58.94.56 (Cab. TINOT-BONNARD)

03-86-37-27-98

Cabinets infirmiers St Pierre :

03-86-37-25-12

03-86-90-80-19 (MAYET C. et MIRET D.)

Alerte crues de l'Allier :

0825.150.2851

Alerte crues de la Loire : Adresse

03.86.36.98.11

internet :

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

Renseignements WIMAX : NIVERTEL

N° Azur : 0810.58.00.58 (coût d'un appel local)

[contact@nivertel.fr](mailto:contact@nivertel.fr)

Médiateur de l'énergie

0800.112.212

**La Mairie sera fermée**  
**A compter du lundi 11 août 2014**  
**Réouverture le lundi 01 septembre**  
**2014 à 9h00**

**En cas d'urgence, vous pouvez contacter**  
**le Maire ou ses Adjointes :**

***Jean DELEUME :*** ***06-63-83-86-92***  
***Thierry FAVARCO :*** ***06-63-84-04-26***  
***Jean-Claude BERTHOMIER :*** ***06-63-84-18-93***

**MARS INFOS**

**Directeur de publication :**

***Jean DELEUME, Maire de MARS-SUR-ALLIER***

**Mise en page / rédaction :**

***Baptiste BOULON, Aurore LEBRUN,  
Cécile THONIER, Agnès FAVARCO***

**Crédit photos :**

***Mairie de MARS-SUR-ALLIER***

**Photos nature et oiseaux :**

***Stéphane COQUERY et Olivier THORET***

